

LA GAULE LOURONNAISE

A.A.P.P.M.A. DU LOURON Siège social : Mairie 65510 LOUDENVIELLE

Adresse courrier : Camping "Le Hourgade" 65240 AVAJAN

site internet : www.lagaulelouronnaise.fr

E-mail : lagaulelouronnaise@orange.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LECTURE OBLIGATOIRE AVANT TOUT ACTE DE PÊCHE

Article 1er

Le présent règlement délibéré en Assemblée Générale a pour objet de compléter et préciser les règles édictées par les statuts.

Article 2

La cotisation prévue par les articles 9 et 19 des statuts est due par tous les membres de l'association se livrant à la pêche dans les cours d'eau entre Cazaux – Debat et le Pont de Prat ainsi que tous les affluents de ce secteur.

Le montant de cette cotisation est celui qui est proposé chaque année par le Conseil d'Administration. Cette carte est également obligatoire pour les lacs d'Avajan et de Génos-Loudenvielle.

La pêche en amont du Pont de Prat ne nécessite pas de carte de l'Association mais reste soumise à la réglementation générale.

La carte d'adhérent est obligatoire pour tous les sociétaires.

Article 3

En application de l'article 21 des statuts, l'Association pourra délivrer aux membres des sociétés étrangères, déjà en règle avec la taxe piscicole, des permissions journalières, hebdomadaires, à la semaine, à la quinzaine et annuelle, à un prix fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Article 4

Toutes infractions au règlement intérieur sera sanctionnée par le Garde de Pêche. Le bureau de la Gaule Louronnaise se réserve le droit d'exclure sur le champ le droit de pêche de 1 à 3 ans selon l'infraction.

Article 5

Tout pêcheur non titulaire de la carte de l'AAPPMA du LOURON sera verbalisé.

Article 6

Interdictions :

Sont prohibés sur la NESTE du Luron, sur lacs et affluents :

- tout acte d'amorçage,
- la pêche à l'asticot,
- La pêche avec plus d'une ligne dans les cours d'eau (dans les lacs deux lignes autorisées),
- la pêche en embarcation est interdite sur les lacs,
- Il est interdit de pénétrer dans les propriétés (prés ou champs) portant des récoltes pendantes et d'y causer quelque préjudice que ce soit, d'effaroucher les animaux, de détériorer les clôtures, etc.

Tout pêcheur se verra délivrer une copie du règlement intérieur ainsi qu'un plan des réserves.

Article 7

Limitations :

- Taille minima : 20 cm sur la neste entre Cazaux Debat et le Pont de Prat et lacs d'Avajan et Génos-Loudenvielle
 - Affluents : 18 cm.
 - Nombre de prises : maximum 10 truites par **journee de pêche dont 2 seulement de + de 40 cm.**
- Plans et reverses au verso.

Article 8

Ils reconnaissent formellement que la Gaule Louronnaise est dégagee de toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents dont ils seraient les auteurs ou les victimes.

Le fait même d'acquiescer une autorisation de pêche implique, pour les pêcheurs, l'obligation de respecter intégralement les clauses du présent règlement intérieur et de les accepter.

Article 9

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux pêcheurs de ne pas stationner sur les berges du lac d'Avajan.

Recommandations – Conseils aux pêcheurs.

Lorsque vous prenez une petite truite, ayez soin de vous mouiller la main avant de la saisir, et de la remettre à l'eau, vous éviterez ainsi d'en lever la matière visqueuse qui recouvre son corps et qui la protège contre les épidémies. Si elle a « avalé » n'essayez pas d'extraire l'hameçon ; coupez le bas de ligne, l'hameçon sera naturellement éliminé par le poisson.

Soumettez-vous de bonne grâce aux vérifications de gardes de pêche.

le règlement n'a qu'un but : augmenter d'année en années la richesse en truites de la NESTE du Luron, de ses lacs et affluents et par voie de conséquence, vos possibilités de pêche et votre plaisir de pêcheur.

- Respectez la propriété d'autrui.
- Fermez les barrières après votre passage par les champs, en respectant les champs et récoltes.
- Garez votre voiture sans gêner la circulation.
- Suivez les sentiers des pêcheurs le long de la rivière.
- Ne jetez pas les objets qui pourraient blesser des personnes ou des animaux.
- Laissez propres les endroits où vous êtes restés avec votre famille.

**“ L'eau est essentielle pour la vie,
Protégez-la pour qu'elle vive”.**